



**PRÉFET
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
pour la commune d'Olivet - mouvements de terrain.**

Orléans, le 04/09/2020

Par arrêté du 27 juillet 2020, paru au journal officiel du 3 septembre 2020, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour la commune d'OLIVET, pour mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 17 novembre 2019

Il est rappelé à cette occasion que les assurés doivent déclarer à leurs assureurs ou à leurs représentants locaux, tout sinistre susceptible de faire jouer la garantie catastrophe naturelle dès qu'ils en ont connaissance et au plus tard dans les dix jours suivant la publication de l'arrêté interministériel constatant l'état de catastrophe naturelle.

Le délai court à compter du 3 septembre 2020.

**Cabinet du préfet
Service régional de la
communication interministérielle**

Tél. : 02 38 81 40 35
Mél. : pref-communication@loiret.gouv.fr

181, rue de Bourgogne
45042 ORLÉANS Cedex 1